

EDF - Faire de la transition énergétique une réalité

Au-delà du cadre réglementaire, la transition énergétique offre aux collectivités, à leurs partenaires et à tous les professionnels du développement économique local et de l'aménagement du territoire, de nouvelles opportunités. La réduction de la consommation finale d'énergie, la diminution des rejets de gaz à effet de serre, la baisse de la facture énergétique sont autant d'occasions de déployer des projets locaux compétitifs et innovants, force d'attractivité et de développement des territoires.

« EDF, ensemble de la transition énergétique pour des territoires bas carbone »

EDF Collectivités est une marque dédiée aux relations commerciales avec les collectivités et les parties prenantes de la transition énergétique. Ses métiers couvrent l'ingénierie et l'urbanisme, de l'aménagement du territoire et du développement économique local. Travaillant en lien étroit avec les acteurs du territoire, la R&D d'EDF et les filiales du groupe EDF et disposant de ses compétences propres, EDF Collectivités est force d'étude et de proposition dans tous les domaines de mise en œuvre de la transition énergétique :

- Planification énergétique,
- Habitat, rénovation urbaine et nouveaux quartiers,
- Bâtiments tertiaires et industriels durables,
- Infrastructures et grands équipements publics,
- Eclairage intelligent et nouveaux services connectés,
- Mobilité et transport électrique,
- Valorisation et développement des ressources énergétiques locales
- Développement des énergies renouvelables,
- Maîtrise de la consommation d'énergie,
- Fonctionnement et management des systèmes énergétiques locaux,
- Développement de l'engagement citoyen.



Des services énergétiques réalisés par EDF et ses filiales

EDF et ses filiales proposent de nombreux services énergétiques et des solutions expertes toujours plus adaptées aux besoins des collectivités et des territoires ainsi qu'aux nouveaux enjeux de la transition énergétique : découvrez les différentes expertises de nos filiales.

- **Citelum** : la référence de l'éclairage en ville
- **Dalkia** : producteur d'efficacité énergétique
- **EDF Renouvelables** : production d'électricité verte
- **EDF ENR** : solutions photovoltaïques
- **Store & Forecast** : stockage et pilotage d'énergies
- **HTMS** : l'expertise haute tension

- **Netseenergy** : performance énergétique et IOT
- **Photowatt** : pionner des modules photovoltaïques
- **Izivia** : expert de la mobilité électrique
- **Dalkia Biogaz** : traitement et valorisation du biogaz
- **Dalkia Wastenergy** : la valorisation des déchets
- **Dalkia Smart Building** : l'efficacité énergétique

Votre contact de proximité



Frédéric COSPEREC

Directeur du Développement
Territorial Bretagne

Mobile : 06 09 79 80 24

Mail : frederic.cosperec@edf.fr

« Faire naître et accompagner le développement des projets énergétiques structurant de demain. Innover en intégrant le développement durable et l'efficacité énergétique au cœur de nos territoires. »



EDF Collectivités Nous oeuvrons pour l'attractivité des territoires

L'énergie est notre avenir, économisons-la !



LE CHÈQUE ÉNERGIE, COMMENT ÇA MARCHE ?



Il a remplacé les **tarifs sociaux de l'énergie** (TPN, TSS).



Il est attribué par l'État et **envoyé par courrier** aux bénéficiaires selon le revenu fiscal et la composition du foyer.



Il donne droit à des **protections**:

- Ouverture de contrat **gratuite** si emménagement dans un nouveau logement.
- **Réduction de 80%** des frais d'intervention pour impayé.
- **Maintien de la puissance souscrite** en cas de difficultés de paiement pendant la période hivernale (du 1^{er} novembre au 31 mars).
- **Relances plus espacées** c'est plus de temps pour régler les factures en cas d'impayé.

Le chèque énergie est un titre de paiement d'un montant qui varie entre 48 € et 277 €. Il permet de payer les factures d'énergie (électricité, gaz...).

✓ **À noter**, si le montant du chèque énergie est supérieur à celui de la facture ou mensualité, la différence sera déduite des prochains paiements.

Critères d'éligibilité : acquitter la taxe d'habitation, déclarer un revenu fiscal de référence inférieur à 10700 € / UC, pour l'ensemble du ménage.

Personnes au foyer	Niveau de RFR/UC			
	RFR/UC < 5600 €	5600 € ≤ RFR/UC < 6700 €	6700 € ≤ RFR/UC < 7700 €	7700 € ≤ RFR/UC < 10700 €
1	194 €	146 €	98 €	48 €
2 ou 3	240 €	176 €	113 €	63 €
4 et +	277 €	202 €	126 €	76 €

RFR : revenu fiscal de référence / UC : 1ère ou seule personne du ménage = 1 UC, la 2ème = 0,5 UC, la 3ème et + = 0,3 UC par personne.

Comment remettre un chèque énergie à EDF ?



En ligne sur :
chequeenergie.gov.fr



Facile et rapide, avec **une adresse mail**, le numéro et le code à gratter du chèque énergie, les numéros client et de compte EDF figurant sur la facture EDF.

📍 **Astuce**, avec la préaffectation, le client n'aura pas à renouveler la démarche l'an prochain !

OU



Par courrier à :
EDF
TSA 81401
87014 LIMOGES CEDEX 1



Il suffit de détacher le chèque et de le renvoyer accompagné d'une **photocopie** de facture EDF récente.

Comment bénéficier des protections associées avec EDF ?

→ Le chèque énergie a été remis à EDF pour payer une facture, **les protections sont automatiquement activées !**

→ Le chèque énergie a été remis à un autre fournisseur d'énergie, **l'attestation est à transmettre rapidement en ligne à EDF sur chequeenergie.gov.fr** ou par courrier accompagnée d'une photocopie de facture EDF récente à : EDF / TSA 81401 / 87014 LIMOGES CEDEX 1



Un client peut vérifier s'il en est bénéficiaire :
chequeenergie.gov.fr

0 805 204 805 Service & appel gratuits

Retrouvez toutes ces informations sur edf.fr